

Prairies, assistance à l'agriculture (Loi):

1. Rapport sur l'activité de la campagne agricole terminée le 31 juillet 1965, 44. Document parlementaire no 11.
2. Rapport sur l'activité de la campagne agricole terminée le 31 juillet 1966, 1191. Document parlementaire no 11A. *Imprimé.*

Prairies, assistance à l'agriculture (Loi), modification:

Bill C-187, M. Woolliams (Dommage causé par la grêle). 1re lecture, 579.

Prairies, rétablissement agricole (Loi):

1. Rapport des opérations pour 1964-1965, 416. Document parlementaire no 12. *Imprimé.*
2. Rapport des opérations pour 1965-1966, 972. Document parlementaire no 12B. *Imprimé.*

Premier ministre:

1. Ordre,—Décrets approuvés depuis le 1er janvier 1919 indiquant les fonctions du premier ministre et ses rapports constitutionnels avec le Gouverneur général: M. Bell (Carleton), 80. Dépôt de la réponse, 136. Document parlementaire no 217.
2. Ordre,—Premiers ministres du Canada honorés en donnant leurs noms à des parcs, édifices publics, bâtiments, etc.: M. McCleave—Dépôt immédiat de la réponse, 545. Document parlementaire no 281.
3. Ordre,—Correspondance depuis le 8 novembre 1965, entre le premier ministre et M. Ross M. Whicher, député provincial de Bruce: M. Loney, 826. Dépôt de la réponse, 957. Document parlementaire no 198E.

Presbyterian Church in Canada, The Trustee Board of The:

Réception d'une pétition visant à la modification de la loi de constitution autorisant le Bureau à fixer le nombre de ses membres, et à d'autres fins, 285. Rapport de l'Examineur des pétitions, 289-290. Bill S-20, M. Cameron (High-Park). Reçu du Sénat, 1re lecture, 380. 2e lecture après débat, étude en comité plénier, rapport sans amendement, 3e lecture, 559. Sanction royale, 605. 14-15-16 Elisabeth II, chapitre 116, S.C. 1966-1967.

Président, Appel à l'Orateur des décisions:*Bills d'initiative ministérielle — Amendements intéressant le comité plénier:*

- M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), au comité plénier, lors de l'étude du Bill C-178 (Organisation du gouvernement, Loi de 1966) propose un amendement à l'article 8 visant à l'addition d'un nouveau sous-alinéa (b) et à l'attribution aux sous-alinéas qui suivent de nouvelles lettres indicatrices, 589. Décision de M. Batten (président), sur un rappel au Règlement, portant que l'amendement est irrecevable parce qu'il n'est pas pertinent à l'article 8 du bill et que le fond de l'amendement est essentiellement le même que celui de l'amendement qui a été rejeté plus tôt en comité. Appel à M. l'Orateur en vertu de l'article provisoire 59(4) et maintien de la décision, 589-591.
- M. Barnett (Comox-Alberni), au comité plénier, lors de l'étude du Bill C-211 (Impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, transfert (Loi)), propose un amendement à l'article 3 visant à ajouter au paragraphe (1) les mots, "à la condition que la province convienne d'affecter ce montant à la réduction des tarifs...respectives, 700. Décision de M. Rinfret (président), sur un rappel au Règlement, portant que l'amendement est irrecevable parce qu'il n'est pas pertinent et dépasse la portée du bill. Appel à M. l'Orateur en vertu de l'article provisoire 59(4) et maintien de la décision, 700-701.
- M. Fawcett (Nickel-Belt), au comité plénier, lors de l'étude du Bill C-231 (Transports, Loi nationale), propose un amendement à l'article 314D par l'adjonction d'un nouveau paragraphe (6), indemnisation des employés atteints par l'abandon ou la rationalisation des lignes de chemin de fer, 1203-1204. Décision de M. Batten (président), sur un rappel au Règlement, portant que l'amendement est irrecevable parce qu'il n'est pas pertinent et dépasse le cadre du bill. Appel à M. l'Orateur en vertu de l'article provisoire 59(4) et maintien de la décision, 1204.
- M. Rynard (Simcoe-Est), au comité plénier, lors de l'étude du Bill C-227 (Soins médicaux, Loi), propose un amendement à l'article 2(f) visant à inclure dans la définition du terme "médecin", les services paramédicaux reconnus par la province, 1079-1080. Décision de M. Batten (président), sur un rappel au Règlement, portant que l'amendement est irrecevable parce qu'il élargit la portée de la résolution et présente certains articles de dépenses publiques non prévus dans la résolution. Appel à M. l'Orateur en vertu de l'article provisoire 59(4) et maintien de la décision, 1080-1081.